

**Communiqué de  
presse**



**Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, se réjouit de l'inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO de la Fête du Feu du solstice d'été dans les Pyrénées, candidature présentée par la France, l'Andorre et l'Espagne**

Du 30 novembre au 4 décembre se tient à Windhoek (Namibie), la dixième session du comité intergouvernemental du patrimoine culturel immatériel. A l'occasion de cette réunion a été examinée la candidature de la Fête du Feu du solstice d'été dans les Pyrénées, élaborée conjointement par l'Andorre, l'Espagne et la France. Cette fête constitue le quatorzième élément du patrimoine culturel immatériel de France inscrit à l'UNESCO, après les ostensions limousines et le Gwoka de Guadeloupe.

La Fête du Feu du solstice d'été a lieu dans les Pyrénées chaque année la même nuit, quand le soleil est à son zénith. À la nuit tombée, les habitants de différents villages et villes portent des flambeaux depuis le sommet des montagnes pour embraser des bûchers de construction traditionnelle. Pour les jeunes, la descente de la montagne signifie le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Ces festivités sont considérées comme un moment propice à la création de liens sociaux et au renforcement des sentiments d'appartenance, d'identité et de continuité, à travers des célébrations comprenant des danses folkloriques et des repas communaux.

La Ministre salue tout particulièrement l'excellente collaboration entre les porteurs de tradition et les administrations culturelles des trois pays concernés. Cette collaboration a permis de présenter un dossier de qualité, tant sur le plan scientifique qu'en termes de participations des communautés.

En 2016, la France présentera la candidature du carnaval de Granville.

**Contact presse**

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 11  
service-presse@culture.gouv.fr

**Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la  
Communication**

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

Paris, le 3 décembre 2015